

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, sur convocation adressée le 19 mars, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 19h15, à la salle des séminaires de Fontaine-la-Guyon, sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Marie-Anne CHENESSEAU, Jean-Frédé CROSNIER (suppléant de Jean-Luc JULIEN), Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Philippe FORGE, Marie-Claude FRANCOIS, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE Patrick LAGE, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Patrick PETREMENT, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Ingrid HEURTAULT à Jean-Luc GOIRAND, Martial LOCHON à Philippe SCHMIT, Christine DAMAS à Hervé BUISSON, Bruno TARANNE à Michelle ELLEAUME, Bruno BLANCHARD à Michel QUENTIN, Marie-Claire MAERTEN à Emilie BOUNOUANE, Agnès PENFORNIS à Vincent CARNIS, Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Pierre POIRIER à Bertrand DE LACHEISSERIE, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE,

Absents excusés : Jean-Claude FRIESSE, Mélanie MOURANT PERINO

Absent : Éric BRULE

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Pascal RIOLET

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 52

### **DELIBERATION N°24-087 VOTE DU TARIF DU SEJOUR DE VACANCES ADOS ORGANISE PENDANT L'ETE 2024**

Dans le cadre de l'organisation et la gestion par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche des activités ados, un séjour à destination des adolescents est organisé pendant l'été 2024 et il y a lieu de fixer le montant de la participation des familles.

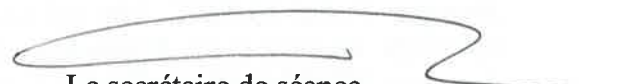
L'an dernier, il avait été fixé un montant de participation à hauteur de 475 € par participant. Il est proposé de fixer le montant de la participation pour le séjour organisé du 6 au 20 juillet 2024 à 500 € par participant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de la participation des familles pour le Séjour de Vacances Adolescents organisé du 06 au 20 juillet 2024 à 500 € par participant

Rendu exécutoire compte tenu :  
De la réception en Préfecture le  
Et de la publication du

Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT

  
Le secrétaire de séance



Pascal RIOLET

